

A10540266 – LE PUBLICATEUR LEGAL

**SOCIETE CIVILE
D'ATTRIBUTION FEYDEAU**

S.C.A. au capital de 929.939 €
Siège social :
9, rue Jadin – 75017 PARIS
334 935 202 R.C.S. Paris

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2011, il a été décidé de la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour.

Il a été nommé comme Liquidateur la Société PERIAL PROPERTY MANAGEMENT, SAS au capital de 98.848 €, dont le siège social est 9, rue Jadin à Paris (75017), immatriculée au RCS de Paris sous le n° 712 041 110, dont le Représentant légal est M. Philippe IFERGANE, Président.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la Société PERIAL PROPERTY MANAGEMENT, 9, rue Jadin à Paris (17°).

Mentions seront portées au R.C.S. de Paris.

LE LIQUIDATEUR.

A10548304 – LE PUBLICATEUR LEGAL

SC PEAL HOTEL

Société civile au capital de 1.000 €
Siège social :
130, avenue Wagram – 75117 PARIS
434 964 151 R.C.S. Paris

Avis de dissolution sans liquidation

Aux termes d'une décision par acte sous seing privé en date du 14 avril 2011, enregistrée le même jour au S.I.E. de Paris (17°), « Les Batignolles » (6 A, boulevard de Reims, 75844 Paris Cedex 17), bordereau 2011/397, case 27, la SC PAQUER, Société civile, au capital de 3.409.260 euros, dont le siège social est 52^{bis}, boulevard du Général-Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, ayant pour numéro unique d'identification 513 835 611 R.C.S. Nanterre, a, en sa qualité d'Associé unique de la SC PEAL HOTEL, décidé la dissolution anticipée sans liquidation de ladite Société, en application des dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Conformément à la réglementation en vigueur, les Créanciers de la SC PEAL HOTEL peuvent former opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de Paris.

Cette déclaration de dissolution fera l'objet d'une publication auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris.

Pour avis.

CLÔTURES DE LIQUIDATION

M008655 – AFFICHES PARISIENNES

AEROINVEST

Société anonyme
Au capital de 38.113 euros
Siège social :
37, boulevard de Montmorency
75016 PARIS
389 373 929 R.C.S. Paris

Aux termes d'une Assemblée en date du 3 janvier 2011, il a été approuvé les comptes de liquidation, déchargé de son mandat de Liquidateur, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.

La Société sera radiée au RCS de Paris.

M008774 – AFFICHES PARISIENNES

N.C.P.13

Experts & Associés
137, avenue Clot-Bey 13008 Marseille

PASTILLE DESIGN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6.000 euros
Siège social :
150, rue Pelleport – 75020 PARIS
483 513 339 R.C.S. Paris

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, réunie le 31/03/2011 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation ; donné quitus à M. Nory MANSER de son mandat de Liquidateur, et constaté la clôture de liquidation. Les comptes définitifs seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

M008856 – AFFICHES PARISIENNES

CLASSYS

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège :
57, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS
494 984 917 R.C.S. Paris

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} avril 2011, l'Associé unique, en sa qualité de Liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet au 28 février 2011.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, LE LIQUIDATEUR.

M008776 – AFFICHES PARISIENNES

NIKKO

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 8.000 €
Siège social :
11, rue de la Michodière – 75002 PARIS
485 312 656 R.C.S.

L'AGE du 8/04/11 a approuvé le compte de liquidation, donné quitus au Liquidateur et a prononcé la clôture de liquidation au 8/04/11. La Société sera radiée au RCS de Paris. LE LIQUIDATEUR.

M008762 – AFFICHES PARISIENNES

DATACONTROL-INGENIERIE

S.A.R.L. à Associé unique
Au capital de 3.000 euros
Siège social :
52, rue Notre-Dame-de-Lorette
75009 PARIS
531 003 630 R.C.S. Paris

Aux termes de l'A.G.O. du 12/04/2011, il a été décidé d'approuver les comptes de clôture de liquidation, donné quitus au Liquidateur et prononcé la clôture de liquidation, à compter de ce jour. La Société sera radiée au RCS de Paris.

M008841 – AFFICHES PARISIENNES

PRECISIONNEWS

SARL au capital de 7.500 euros
Siège social :
99/103, rue de Sèvres – 75006 PARIS
450 940 341 R.C.S. Paris

Par AGE du 12 avril 2011 à 15 heures, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter de ce jour.

Mlle Delphine D'ANGELIS, 43, boulevard Montparnasse, 75006 Paris, a été nommée Liquidateur et le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Par AGE du 12 avril 2011 à 16 heures, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur de sa gestion et prononcé la clôture de liquidation de la Société, à compter du même jour.

Radiation du RCS de Paris.

A10542189 – LE PUBLICATEUR LEGAL

SARL CAB PRODUCTION

Société à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 7.622,45 €
Siège social :
90, avenue de Wagram – 75017 PARIS
401 654 256 R.C.S. Paris

Par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 février 2011, les Associés de la SARL CAB PRODUCTION ont approuvé les comptes définitifs du Liquidateur arrêtés au 31/12/2010, donné quitus de son mandat au Liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 3/02/2011.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Paris.

LE LIQUIDATEUR.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

10526169 – LE PUBLICATEUR LEGAL

OUTSIDE LIVING INDUSTRIES

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 260.464,50 €
Siège social :
75, avenue Parmentier
75011 PARIS
461 500 233 RCS PARIS

Droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-8 du Code de commerce, la Société informe ses actionnaires qu'au 31 mars 2011, date à laquelle s'est tenue l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, le nombre total des droits de vote théoriques existants s'élevait à 4.655.419.

Pour avis.

10540285 – LE PUBLICATEUR LEGAL

FINATIS

Société anonyme

Au capital de 84.852.900 €
Siège social :
83, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

712 039 163 RCS PARIS

Avis de convocation

Messieurs, Mesdames les actionnaires sont convoqués **vendredi 6 mai 2011 à 10 heures**, Centre de conférence Capital 8, 32, rue de Monceau (Salon Yo-Atlas), 75008 PARIS, en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion du conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes consolidés ;
- Affectation du résultat de la société ;
- Virement du poste "Réserves réglementées, réserves pour actions propres" au poste "Autres réserves" ;

- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce et rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- Autorisation d'achat par la société de ses propres actions ;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre dans le cadre d'un programme de rachat ;
- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise ;

NOS SERVICES SPÉCIALISÉS

*se chargent de toutes les formalités
au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
et auprès de tous les Greffes de Province*

- Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la société ou à des titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

- Limitation globale des autorisations financières conférées au conseil d'administration ;

- Autorisation d'augmenter le capital social et/ou céder des actions autodétenues au profit des salariés ;

- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions légales et réglementaires ;

- Pouvoirs pour formalités.

Les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'assemblée générale figurent dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires du 30 mars 2011, bulletin n° 38.

Modalités de participation à l'assemblée générale :

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités de participation suivantes :

- donner un pouvoir (procuration) à toute personne physique ou morale de son choix,

- adresser une procuration sans indication de mandataire, auquel cas il sera émis un vote favorable aux résolutions agréées par le conseil d'administration,

- voter par correspondance.

Lors de l'émergence de la feuille de présence, les signataires devront justifier de leur identité.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier en assemblée générale ordinaire et au nu-proprétaire en assemblée générale extraordinaire. Toutefois, l'usufruitier et le nu-proprétaire peuvent décider par accord entre eux des modalités d'exercice du droit de vote ; ils devront en informer la société au moins cinq jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Conformément aux dispositions des articles L.225-107-1 et L.228-1 du Code de commerce, le propriétaire d'actions de la société n'ayant pas son domicile en France peut se faire représenter par l'intermédiaire régulièrement inscrit comme détenteur de ses actions.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de cette qualité par l'enregistrement comptable des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs de la société tenus pour la société par son mandataire, Caceis Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, teneur de leur compte titres.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres

aux porteurs tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, laquelle doit être annexée au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire souhaitant voter par procuration ou par correspondance peut demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir à la société ou à son mandataire, Caceis Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, six jours au moins avant la date de l'assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration prévu à l'article R.225-76 du Code de commerce ou se le procurer à compter du 15 avril 2011 sur le site de la société <http://www.finatis.fr>. Ce formulaire, dûment complété et signé, devra ensuite être renvoyé à la société ou à son mandataire, Caceis Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, où il devra parvenir trois jours au moins avant l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la procuration donnée par un actionnaire pour se faire représenter à l'assemblée est signée par celui-ci, le cas échéant par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001, et indique ses nom, prénom et domicile.

La notification à la société de la désignation d'un mandataire peut être adressée par voie électronique selon les modalités suivantes : l'actionnaire nominatif doit envoyer en pièce jointe d'un e-mail, à l'adresse servicejuridique@euris.fr, une copie numérisée du formulaire de vote par procuration signé en précisant ses nom, prénom et adresse ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné.

Pour les actionnaires au porteur, le formulaire doit être accompagné d'une attestation de participation établie par l'intermédiaire dépositaire des titres.

L'actionnaire peut révoquer son mandat, étant précisé que la révocation devra être faite par écrit dans les mêmes formes que la nomination et communiquée à la société.

Le mandat ou le vote par correspondance donné pour l'assemblée vaut pour les éventuelles assemblées successives qui seraient convoquées avec le même ordre du jour.

En outre, tout actionnaire ayant déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission, n'aura plus la possibilité de choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Il n'est pas prévu de vote ou de modalités de participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunication pour cette assemblée et, de ce fait, aucun site visé à l'article R.225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

Droit de communication des actionnaires :

En application de l'article R.225-73-1 du Code de commerce, l'ensemble des informations et documents relatifs à l'assemblée générale et visés dans cet article pourra être consulté à compter du vendredi 15 avril 2011 sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <http://www.finatis.fr>, rubrique "Assemblée générale".

L'ensemble des documents visés aux articles R.225-89 et suivants du Code de commerce sera tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société à compter de la publication de l'avis de convocation, quinze jours au moins avant l'assemblée générale.

Questions écrites :

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social : Finatis, Direction juridique, 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : servicejuridique@euris.fr. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription en compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

10526144 - LE PUBLICATEUR LEGAL

GECIMED

Société anonyme

Au capital de 169.036.466 €

Siège social :

14/16, rue des Capucines
75002 PARIS

320 649 841 RCS PARIS

Avis de réunion

valant avis de convocation

Les actionnaires de la société GECIMED sont convoqués en assemblée générale mixte le **30 mai 2011 à 15 heures**, au siège de la société, situé au 14/16, rue des Capucines, 75002 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

A titre ordinaire :

- approbation des rapports et des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2010 ;

- approbation des rapports et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 ;

- affectation du résultat ;

- approbation des conventions soumises aux dispositions des articles L.225-38 et L.225-40 à L.225-42 du Code de commerce ;

- ratification de la cooptation d'un administrateur ;

- autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter, par la société, ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

A titre extraordinaire :

- délégation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ;

- pouvoirs pour les formalités.

Résolutions

A titre ordinaire :

Première résolution (Approbation des rapports et des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010). L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration, du président et des commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 46.197.666,23 € tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et décrites dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010). L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du conseil d'administration, du président et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 63.182.000 €, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et décrites dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat). L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, compte tenu du bénéfice qui s'élevait, pour l'exercice 2010, à 46.197.666,23 € et du solde nul du report à nouveau, constate que le bénéfice distribuable au titre de l'exercice s'établit à 46.197.666,23 €.

Après avoir pris connaissance des propositions d'affectation du résultat présentées par le conseil d'administration, décide de :

- doter la réserve légale d'un montant égal à 5 % du bénéfice distribuable, soit la somme de 2.309.883,32 €, pour la porter à 8.199.585,32 €,

- procéder à la distribution d'un dividende par action de 0,17 €, représentant un montant maximum de 28.736.199,22 €, prélevé en totalité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Le solde, soit la somme de 15.151.583,69 € sera affectée au compte "Report à nouveau".

Pour tenir compte des actions détenues en propre par la société au moment de la mise en paiement du dividende, qui, conformément à la loi, n'ouvrent pas droit au dividende, le montant du prélèvement sur le bénéfice distribuable sera ajusté à la baisse en conséquence. Le solde du bénéfice distribuable à affecter au compte "Report à nouveau" sera quant à lui ajusté à la hausse.

L'Assemblée générale précise que les revenus distribués dans le cadre de la présente résolution sont éligibles, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. Ils pourront toutefois, en vertu de l'article 117 quater du Code général des impôts, et dans la mesure où ils remplissent les conditions imposées par cet article, préférer opter pour leur assujettissement à un prélèvement forfaitaire libératoire au taux de 19 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

- Exercice 2009 : distribution globale : 11.137.536,78 €* ; dividende par action : 0,07 €*.

- Exercice 2008 : distribution globale : néant ; dividende par action : néant.

- Exercice 2007 : distribution globale : néant ; dividende par action : néant.